

*L'ajournement*

**M. Stevens:** Nous estimons que c'est là se servir d'instruments législatifs, d'instruments fiscaux, pour fausser en réalité la constitution du pays. Nous estimons que le bill empiète gravement sur les droits des provinces. Beaucoup de nos porte-parole, notamment mon collègue de Joliette (M. La Salle), ont signalé les difficultés qui se présenteront. Le député de Joliette a fait ressortir la position dans laquelle se trouvera le Québec. Je répète encore une fois que nous, de l'opposition, sommes diamétralement opposés aux conceptions fiscales que le ministre a proposées dans le bill à propos des redevances.

Nous sommes impatients de voir le sort qui sera fait au bill. Nous avons livré un bon débat. Mais je suis franchement déçu du fait que le débat sur le bill, qui comprend 142 articles et compte 302 pages, n'a pas suscité davantage de participation chez les ministériels de l'arrière-banc qui doivent être tout aussi inquiets que nous devant de nombreuses dispositions du bill, mais il est évident que le whip a tout fait pour les bâillonner. A cause de cela, il y en a qui m'ont dit en privé qu'ils savaient qu'il faudra apporter des amendements au bill et pourtant, ils ne pensaient pas pouvoir prendre la parole pour signaler les amendements qu'ils estimaient nécessaires.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Stevens:** Nous voici à la fin du débat. J'espère sincèrement que, même s'il a cavalièrement traité nos propositions jusqu'ici, le ministre des Finances va tenir compte de nos arguments et agir avec plus de mesure à l'avenir.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**M. l'Orateur:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—La radiodiffusion—Le code régissant les normes des émissions de télévision; le député de Richmond (M. Beaudoin)—L'agriculture—On demande des crédits supplémentaires pour le ministère; le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek)—La Fonction publique—La grève des manœuvres et hommes de métiers—La question de la livraison du courrier.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics.

[M. Stanfield.]

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
MOTIONS (DOCUMENTS)**

[Traduction]

LA LETTRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU SUJET D'UNE SUBVENTION À UN GROUPE DE FEMMES

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon.

—Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le débat ne porte pas sur une question aussi passionnante que l'avortement. Si j'ai demandé la production de la copie d'une lettre adressée par le ministre de la Justice (M. Lang) au secrétaire d'État, au sujet d'une subvention proposée à un groupe de femmes de Saskatoon—une lettre parvenue aux journaux—c'est pour souligner tout le caractère secret des documents qui circulent au sein du gouvernement. A mon avis, la fuite a été calculée, car les fuites se produisent en grande partie à cause des techniques très restrictives dont on se sert pour coter les documents confidentiels.

Je suis profondément convaincu que le système de classification—secret, très secret, strictement confidentiel, «cette lettre constitue une opinion juridique ou judiciaire», etc.—n'est qu'un ensemble de techniques qui nuisent à la libre circulation de l'information en provenance du Parlement, des ministres, etc., à l'intention du public. J'aimerais dans les quelques minutes dont je dispose développer ce point de vue.

Un membre du gouvernement—et j'aimerais savoir qui, car je tiens à lui rendre hommage personnellement—a fait une remarque lors d'une autre occasion. C'était à l'époque où le Parlement se demandait s'il fallait reconduire la participation canadienne à l'OTAN. L'un des documents qui devaient servir au gouvernement pour prendre sa décision était marqué «secret—strictement réservé aux Canadiens», et un farceur du côté gouvernemental a dit que cet avertissement s'adressait à tous les Canadiens sauf aux députés. Je pense que cette déclaration assez impitoyable souligne un problème beaucoup plus fondamental qui se pose aux législateurs que nous sommes. On avait donc décidé de donner à ce document la cote «secret», un comité parlementaire étudiait l'ensemble de la question et le document lui-même était réservé exclusivement aux Canadiens—aux responsables et ministres—mais un comité de la Chambre auquel incombait la responsabilité de présenter au gouvernement des recommandations sur la question de l'OTAN se voyait interdire l'accès à ce document.

Puis nous en arrivons à toute la question des documents préparés à l'intention du gouvernement et de ses ministres par des experts-conseils non fonctionnaires. Je pense que le budget de l'an dernier prévoyait quelque chose de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars pour frais d'experts-conseils. Évidemment, je n'ai pas les chiffres précis à l'esprit, mais c'était certes une somme considérable.

**M. Stanfield:** Sept cent cinquante millions.